

INFORMATION AUX PORTEURS



asset
management

INNOVER
POUR LA
PERFORMANCE

90, BOULEVARD PASTEUR
CS 61595
75730 PARIS CEDEX15

T 01 53 15 70 00

W WWW.CPR-AM.COM

09/12/2020 – Précisions sur les informations relatives aux administrateurs d'indices de référence et aux informations à transmettre aux investisseurs de FIA faisant référence à un indice de référence dans les prospectus

Nous vous informons qu'à compter du 09/12/2020, les prospectus des FIA listés ci-dessous gérés par CPR Asset Management seront modifiés pour intégrer les évolutions règlementaires suivantes :

1/ Mise à jour des mentions relatives aux indices de référence dans les prospectus et/ou des documents d'informations clés (DICI) des FIA pour mise en conformité avec le règlement européen Benchmark (BMR)

La rubrique « Indicateur de référence » sera mise à jour afin de préciser l'inscription des administrateurs des indices de références au registre de l'ESMA, conformément au règlement 2016-1011 « Benchmark » du 8 juin 2016.

2/ Mise à jour des mentions relatives aux indices de référence dans les prospectus des FIA pour mise en conformité avec le Q&A ESMA du 29 mars 2019

Le 29 mars 2019, l'ESMA a publié une mise à jour de ses questions et réponses relatives à l'application de la directive OPCVM.

L'ESMA a ainsi précisé l'obligation pour les gérants d'OPCVM de déclarer s'ils appliquent une gestion « active » ou « passive » selon les définitions précisées par l'ESMA et, lorsque la gestion du FIA est « active », d'indiquer avec quel degré de liberté par rapport à son indicateur de référence.

CPR AM a décidé d'intégrer dans la documentation légale des FIA la mise à jour des mentions relatives aux indices de référence du Q&A ESMA aux fins de cohérence de l'ensemble de la documentation légale des OPCVM et des FIA gérés par CPR AM.

En conséquence, la rubrique « Indicateur de référence » des FIA sera mise à jour afin d'intégrer ces précisions.

3/ Mise à jour de la rubrique sur les « Indications sur le régime fiscal »

La rubrique « Indications sur le régime fiscal » des prospectus sera modifiée comme suit :

« Le FCP n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés en France et n'est pas considéré comme résident fiscal au sens du droit interne français. Selon les règles fiscales françaises, l'interposition du FCP ne modifie ni la nature ni la source des produits, rémunérations et/ou plus-values éventuelles qu'il répartit aux investisseurs.

Toutefois, les investisseurs peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués, le cas échéant, par le FCP, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le FCP ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FCP dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du FCP.

Les opérations d'échange au sein du Fonds seront considérées comme une cession suivie d'un rachat et se trouveront à ce titre soumises au régime des plus-values sur cessions de valeurs mobilières.

Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris

Adresse postale : 90, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15

Tél : +33 (0)1 53 15 70 00 – www.cpr-am.com

Société Anonyme au capital de 53 445 705 euros – 399 392 141 RCS Paris – N° TVA : FR37399392141

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) sous le n° GP 01-056

Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. »

Ces changements ne modifient en rien la gestion dont vous bénéficiez.

Les prospectus et/ou les DICl des FIA listés en annexe ainsi que les prospectus et/ou DICl de leurs nourriciers seront modifiés en conséquence.

Ces changements seront effectifs en date du **9 décembre 2020**.

Votre conseiller se tient à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire.

Liste des FIA concernés par ces modifications

DENOMINATIONS FIA	BMR		Q&A ESMA	INDICATION REGIME FISCAL
	DICI modifié	PROSPECTUS modifié	PROSPECTUS modifié	PROSPECTUS modifié
CARAC ACTIONS INTERNATIONALES ISR	X	X	X	X
CPR REFLEX SOLIDAIRE			X	X
CPR REFLEX STRATEDIS 0-100			X	X
OBJECTIF LONG TERME			X	X
LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS MONDE		X		X